

## CAUSERIE DU 6 MAI 2025 PAR AGNÈS NOWAK L'OBITUAROPHILIE OU COLLECTION DE FAIRE-PART DE DECES

Les faire-part de décès sous forme de papier imprimé tels que nous les connaissons n'existent que depuis peu, seulement depuis la fin du XVIIe siècle (le plus ancien connu est de 1625).

Auparavant, surtout dans les campagnes, personne ou presque ne savait lire et écrire. L'annonce des décès se faisait par la voix d'un crieur.

Ce métier qui existait déjà chez les romains a été officiellement reconnu en 1220 par le roi Philippe II Auguste pour faire annoncer au public diverses informations par la corporation des crieurs jurés.

On l'appelait le crieur également « sonneur des trépassés » car outre une voix forte, il s'annonçait au moyen d'une cloche.

Vers la fin du XVIIe siècle, le crieur était accompagné d'un « semonneur » chargé de distribuer aux proches les « billets d'enterrement ». Cette nouveauté ne concernait évidemment que les personnages importants ou du moins ayant une certaine notoriété. Cette coexistence de l'oral et de l'écrit a perduré jusqu'à la Révolution.

Ces billets consistaient en une feuille de papier imprimé, affichée à la porte de l'église et à celle de la demeure du défunt, d'où leur nom de placard, mais également distribuée aux parents et amis du défunt (dans un environnement proche, car sinon compte tenu des délais d'acheminement à cheval ou en calèche l'objectif n'aurait pas été atteint en temps utile). C'est pourquoi il faudrait stricto sensu distinguer entre les « billets d'enterrements » et les « faire-part de décès », ces derniers étant distribués a posteriori les funérailles déjà effectuées.

Ces documents sont rares car ils n'étaient pas appelés à être conservés sauf dans les archives des notaires amenés à régler la succession (plié en deux le document leur servait de chemise pour y mettre les documents utiles à leur travail).

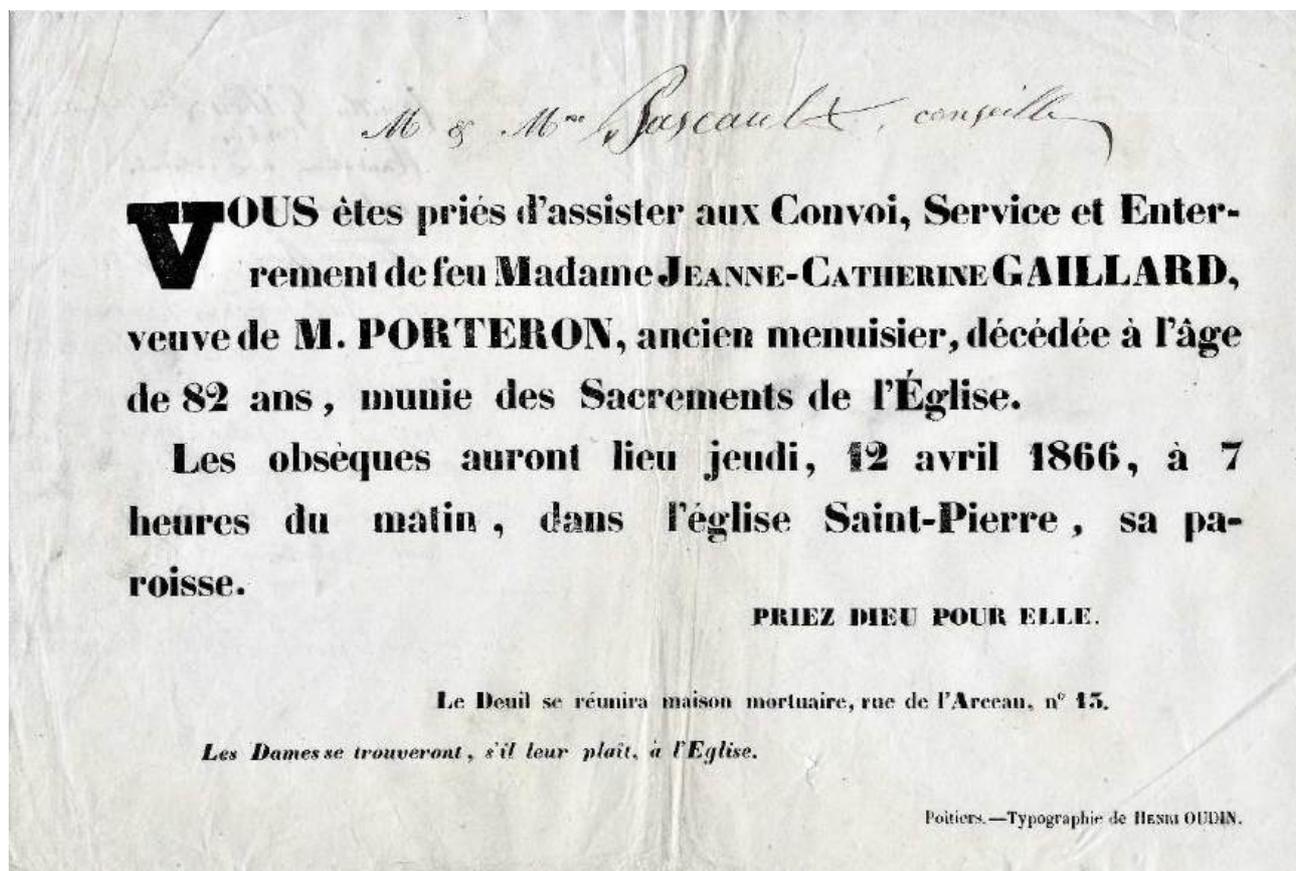
La présentation de ces billets était plus ou moins codifiée :

> une feuille rectangulaire imprimée d'un seul côté

La présence d'une lettrine **V** dans une police beaucoup plus grande que le reste de la formule « vous êtes prié d'assister » et parfois accompagnée de dessins gravés (appelés vignettes) en lien avec la mort (tête de mort, larmes et ossements).

L'indication des nom et prénom du défunt, son métier ou sa qualité, et les précisions relatives à la cérémonie.

Celui en ma possession est tardif, il date de 1866. Il mesure 30 x 20 cm (on dit format in-plano, car la feuille est imprimée sans être pliée). Il est sorti des presses de Henri OUDIN et vous remarquerez qu'il n'y est pas fait mention de la famille du défunt.



*Billet d'enterrement de 1866*

Autre remarque, en bas de page la mention selon laquelle « Les Dames se trouveront, s'il leur plaît, à l'Église ». En effet, il n'était pas d'usage que les femmes suivent le cortège entre la maison du défunt et l'église, par crainte des manifestations d'excessive douleur qui pourraient en troubler la solennité.

Il fut même d'usage que les veuves ou filles du défunt ne sortent pas de chez elles pendant six semaines !

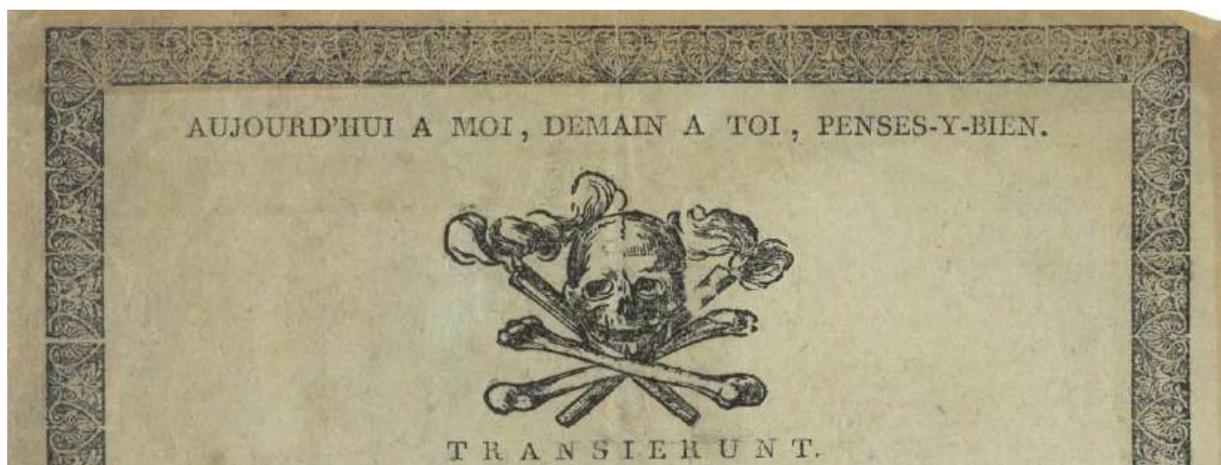
Les temps changent et en 1909 vous voyez sur la carte-photo ci-dessous que la femme et les filles du recteur CONS, dont au premier du cortège, revêtues d'un voile de crêpe noir dont l'utilité est selon l'ouvrage de la Baronne STAFFE sur les règles de savoir-vivre dans la société moderne (paru en 1899) « de cacher le désordre qu'apporte dans les traits du visage une violente douleur qui ne peut se contenir ; une certaine délicatesse portant (les femmes) à dissimuler aux yeux des indifférents les ravages du chagrin».



Il est toutefois des cas particuliers et assez curieux. En témoigne le billet ci-dessous daté de 1808 et concernant un marchand brasseur d'Amiens. C'est le défunt qui s'adresse au lecteur depuis le fond de son tombeau, avec l'invective « Aujourd'hui à moi, demain à toi, penses y bien » pour lui réclamer sa présence à la messe d'enterrement mais aussi ses prières et promet en retour d'intercéder auprès de Dieu en sa faveur.

Le terme en latin « transierunt » signifie littéralement « outrepasser » et ici passer dans l'au-delà.

La vignette présente un crâne soutenu par deux os (tibia ou fémur) placés en croix et deux torches également croisées dont la symbolique est d'éclairer les vérités cachées.



AUJOURD'HUI A MOI, DEMAIN A TOI, PENSES-Y-BIEN.



TRANSIERUNT.

---

JÉSUS, MARIE, FRANÇOIS.

---

FRANÇOIS-ANTOINE GONTIER,

*M*Archand Brasseur, de la Paroisse S. Leu, de cette Ville, âgé de 45 ans, vous adresse aujourd'hui ces paroles du fond de son tombeau : Lecteurs charitables, chers Parens, Alliés et Amis, qui m'avez honoré de votre affection dans ce monde, d'où je viens de sortir, par mon décès, le 16 Septembre 1808, je vous supplie d'avoir pitié de mon Ame, d'assister à mes Funérailles, qui se feront demain 17 du même mois, à ~~huit heures du matin, et de suite à la Messe~~ qui sera chantée dans l'Église dudit S. Leu; Et ensuite à mon Enterrement qui aura lieu au Cimetière de S. Acheul; Et pendant que mon corps pourra dans le tombeau et retournera en poussière, priez la divine Bonté de se laisser fléchir par une miséricorde toute gratuite, en me pardonnant tous mes péchés. Souvenez-vous aussi des Ames de mes parens et autres trépassés. J'attends cette grace de votre zèle et de votre bonté: et si, par sa miséricorde, en laquelle je mets toute mon espérance, Dieu veut bien me faire jouir du fruit de la Rédemption de notre divin Sauveur, en m'admettant au nombre de ses Élus, pour le posséder à jamais, je ne manquerai point d'intercéder pour vous, chers Lecteurs, auprès de lui, afin de jouir ensemble de la Gloire céleste et de l'éternelle Béatitude.

Dans cette heureuse attente,

Un DE PROFUNDIS, ou un PATER et AVE, s'il vous plaît;  
et un REQUIESCAT IN PACE.

A Amiens, de l'Imprimerie de MATHIAS ELI

20,6 x 30,5 cm

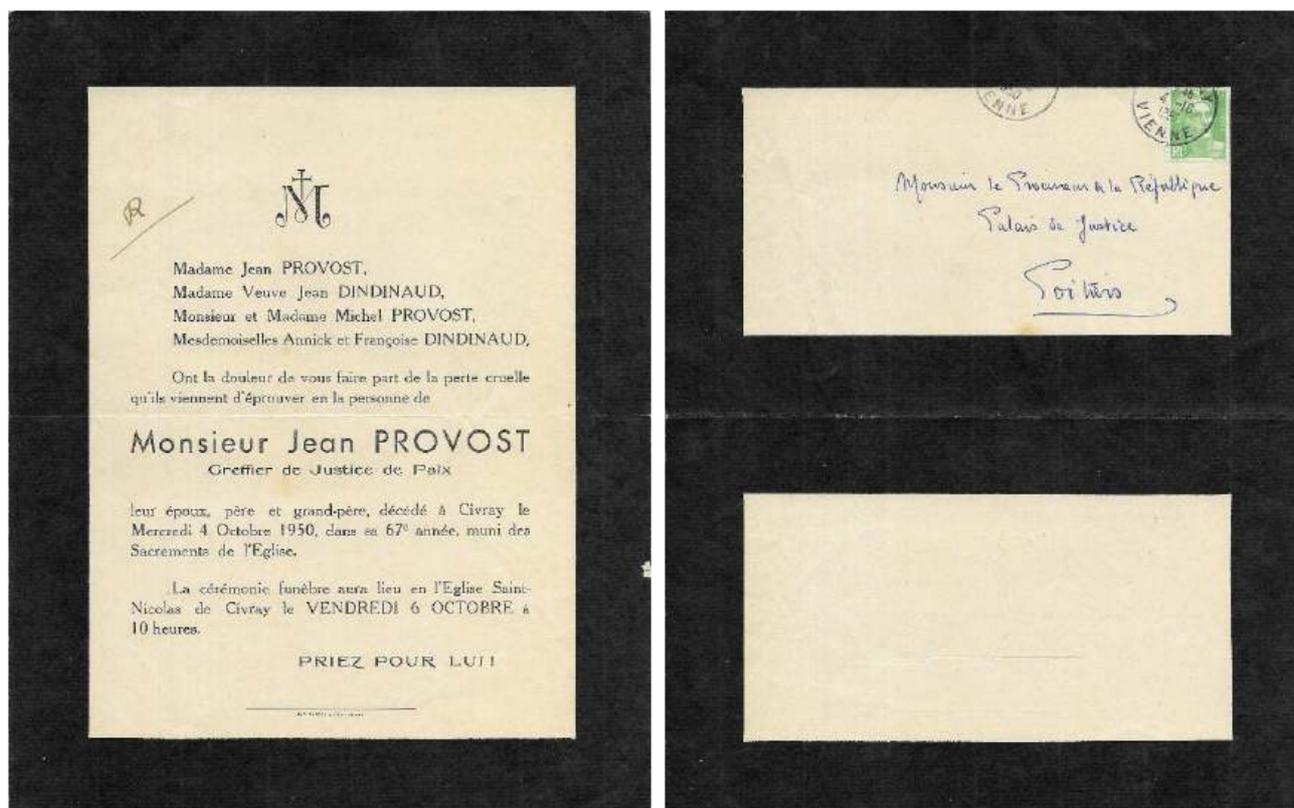
Déjà, fin XVIII<sup>e</sup> siècle, la presse généralise les annonces mortuaires. Les « Affiches du Poitou » dès 1776 listent les morts de la région.

Les « Affiches de Poitiers », à partir de 1812, tiennent une rubrique nécrologique. On passe là de l'objectif informatif à une rubrique à caractère mondain. Cela a d'ailleurs valu à son auteur, l'imprimeur CATINEAU, de graves ennuis judiciaires, le procureur général ultra royaliste n'appréciant pas une nécrologie trop élogieuse du préfet COCHON de L'APPARENT ex-conventionnel ayant voté la mort du Roi Louis XVI.

Autre nouveauté vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la distribution par la Poste qui génère un nouveau format (feuille pliée en quatre au format lettre).

Le billet présente une bordure noire, d'abord très fine (2 mm) puis au fil des ans de plus en plus large. On trouve dans les vieux exemplaires de la revue « Le Vieux Papier » de 1900 des commentaires sans fin sur le pourquoi de la largeur de cette bordure : vraisemblablement motivée par la vanité, comme si l'ampleur de la peine était proportionnelle à la largeur de la bande noire.

Ce n'est qu'au 20<sup>e</sup> siècle que le texte du faire-part mentionne la parentèle et parfois plus, par exemple les décorations obtenues par le défunt (renseignements très utiles pour les généalogistes).



*Faire part du décès du greffier de la Justice de Paix de Civray adressé en 1950 au procureur de la République (recto et verso)*

Le suivant, faire-part stricto sensu puisque l'enterrement est déjà passé, daté de 1926, est beaucoup plus imposant par ses dimensions (double feuille 24 x 32 cm), mais aussi par l'énonciation des titres du défunt qui remplissent la première page.

J'ai l'honneur de porter à Votre connaissance  
qu'à Rome le 28. Février de cette année, il a plu au  
Très-Haut de rappeler à Lui, muni des Saints Sacrements  
de l'Eglise, dans sa 92<sup>ème</sup> année, mon Père. Bien Aimé,  
Son Altesse Monseigneur Ferdinand, IV. Duc  
d'Olyka, et Radziwill, Prince du Saint Empire, III. Comte  
de Przygodzice, de Mir et de Seydlowice, Grand Croix de  
l'Ordre de Saint Hubert, de l'Ordre de Saint Grégoire  
le Grand, de l'Ordre, "Polonia restituta" et beaucoup  
d'autres, Chevalier du Souverain Ordre de Malte, XIV. Cr-  
dinot d'Olyka, I. Fidicommissaire de Przygodzice, etc. etc.

Convaincu de la part que Vous prendrez dans  
cette perte douloureuse pour ma Maison Ducale et Princièrè,  
je forme le vœu que la Miséricorde Divine daigne vous  
éviter de pareils deuils pendant de longues années.

Tout en recommandant le Cher Défunt ainsi que

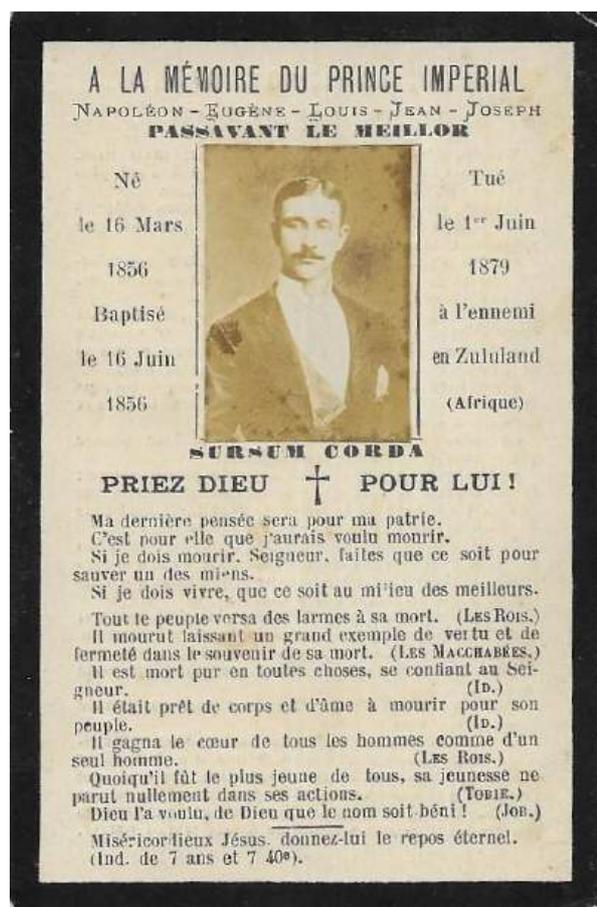
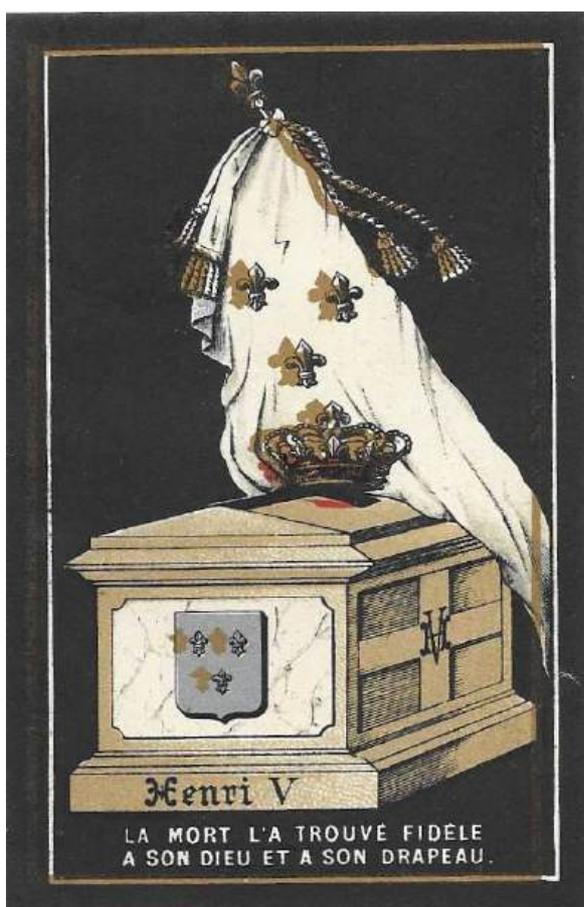
moi-même et toute ma Maison à vos prières, je  
profite de cette triste occurrence pour Vous renouveler  
l'assurance de ma haute considération avec laquelle je  
reste votre dévoué.

Michel VII. Duc d'Albe et Radziwill,  
Prince du Saint Empire,  
II. Comte de Przygodzice.

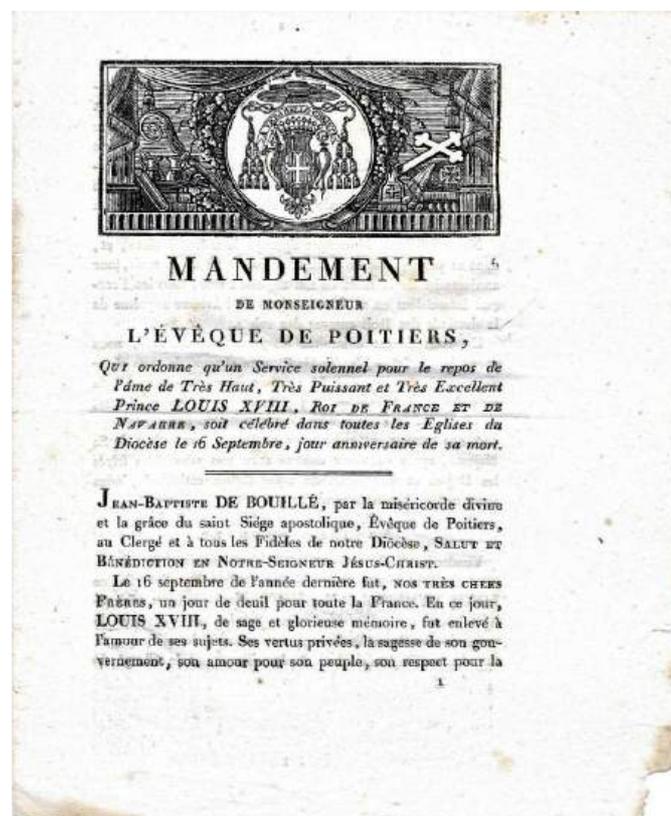
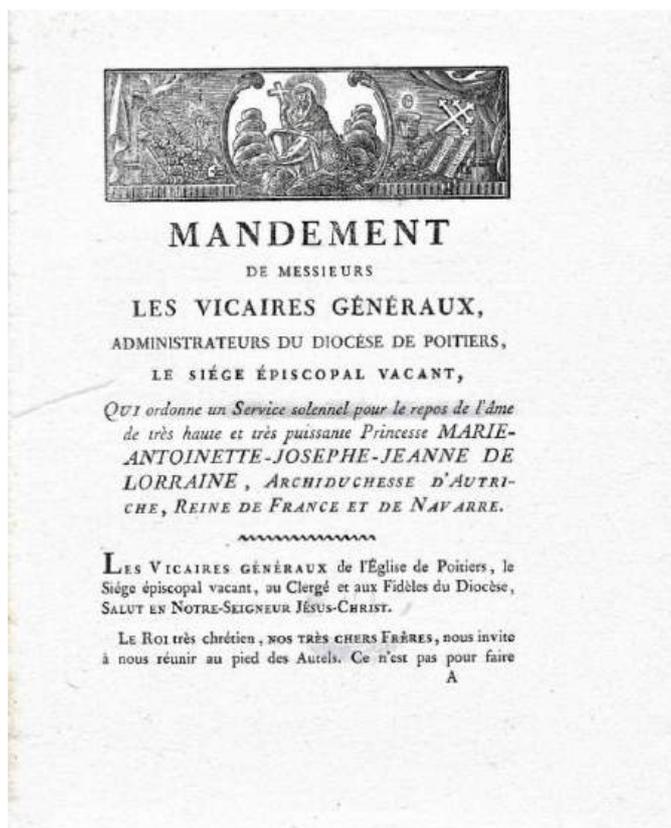
Biernitz, Ville Limitée et  
Château d'Antonin, en Mai 1726.  
Pologne, Pologne.

Il ne faut pas confondre les billets d'enterrement ou faire-part de décès avec les images pieuses dites « memento mori » (souviens-toi que tu meurs) qui également à partir de la fin du XIXe siècle sont distribuées à la parentèle et aux amis, après l'enterrement, généralement pour la messe souvenir du bout de l'an (messe mettant fin à la période de deuil).

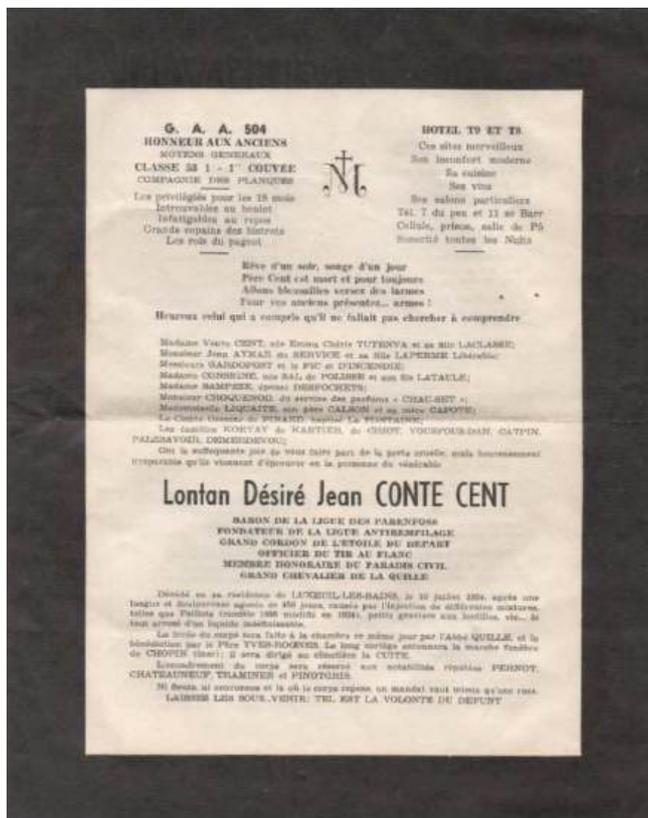
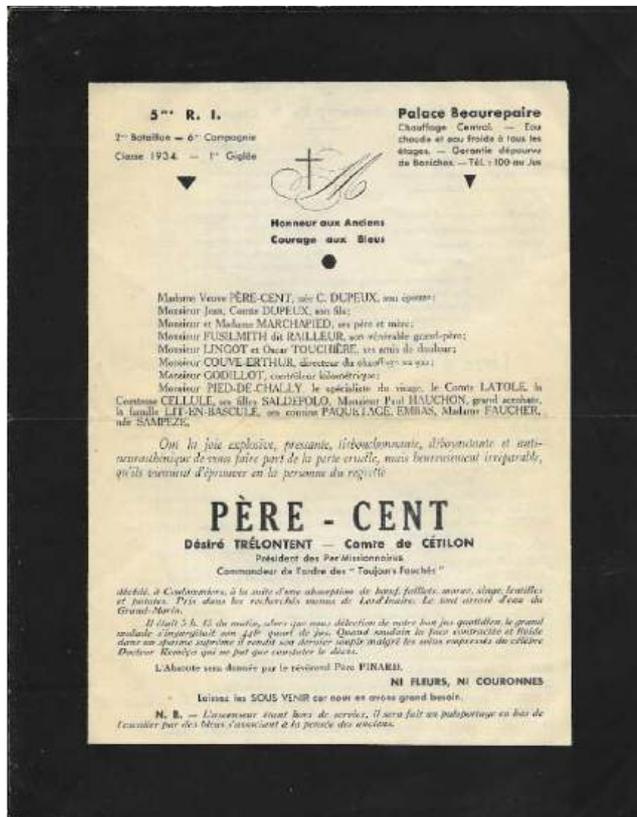
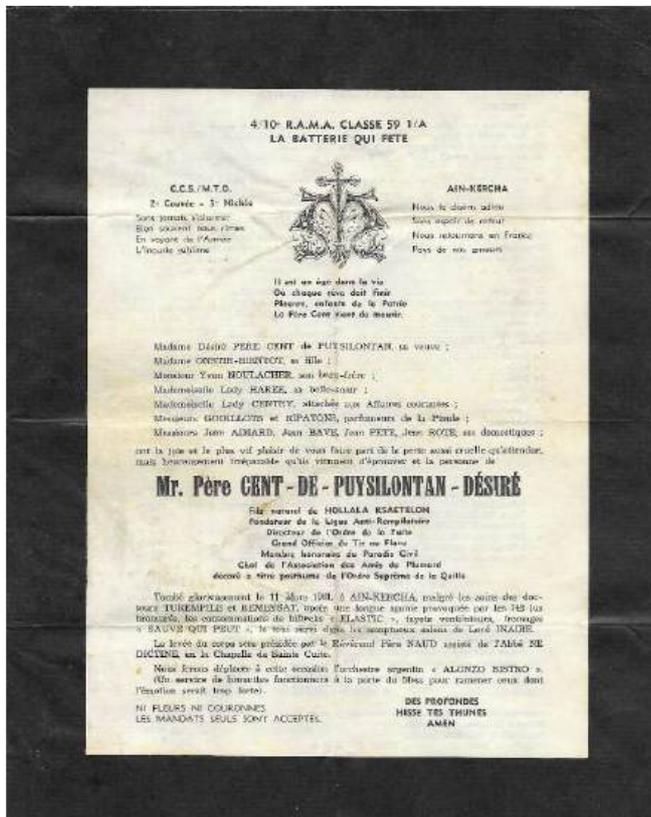
*Ci-dessous les memento mori pour le Comte de Chambord (Henri V lorsqu'il prétendait au trône) et pour le fils de Napoléon III mort en combattant en Afrique du Sud.*



Toujours dans le registre du souvenir, je vous présente les mandements de l'évêché de Poitiers ordonnant des messes dans tout le diocèse pour le repos de Marie Antoinette, dès 1816 et pour celui de Louis XVIII en 1825.



Pour finir sur une note d'humour, trois billets d'enterrement du « Père Cent » qui bien qu'étant une « pochade » reprennent les éléments graphiques (la croix et le **M** pour memento mori) et structurels des faire-part classiques (jusqu'à la fin des années 1950 car après on passe à des illustrations proches de l'esprit du dessinateur Dubout).





Sur ce dernier, daté de 1964, ne figure plus aucun signe religieux, pas-même le **M** de memento mori : l'imprimeur a peut-être voulu anticiper la suppression par le concile Vatican II à partir de 1965 de la messe en latin !

#### Bibliographie :

- *Le billet d'enterrement ou le faire-part de décès – Cercle généalogique du Pays de Caux* <http://www.geneacaux.net/spip/spip.php?article534>
- *La fonction sociale de la rubrique nécrologique - L'annonce de décès à travers la presse des XVIIIe-XIXe siècles.* Arina MAKAROVA <https://doi.org/10.3917/hyp.061.0113>
- *De la tragédie au drame : la mort, l'art et la société au XVIIIe siècle, par Alain J. LEMAITRE – Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* [https://m.shabretagne.com/scripts/files/669aa3c067f822.09634759/1985\\_16.pdf](https://m.shabretagne.com/scripts/files/669aa3c067f822.09634759/1985_16.pdf)
- *Revue « Le Vieux Papier » de 1900 sur le site Gallica de la BNF*
- *Billets d'enterrement et documents funéraires : conférence faite à la 33e réunion (27 novembre 1906) de la société "le Vieux papier" / par M. Paul Flobert ...sur le site Gallica de la BNF*